

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

## AMENDEMENT

N° II-CF2530

présenté par

M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, Mme Belouassa-Cherifi, M. Emmanuel Grégoire,  
Mme Trouvé, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff,  
Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux,  
Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Sas,  
Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <b>Programmes</b>  | <b>+</b>    | <b>-</b>    |
|--|-------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports  | 0           | 0           |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture   | 0           | 0           |
| Paysages, eau et biodiversité  | 0           | 0           |
| Expertise, information géographique et météorologie  | 0           | 0           |
| Prévention des risques   | 0           | 0           |
| Énergie, climat et après-mines   | 226 000 000 | 0           |
| Service public de l'énergie  | 0           | 226 000 000 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0           | 0           |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0           | 0           |
| Sûreté nucléaire et radioprotection  | 0           | 0           |
| Ecologie – mise en extinction du plan de relance   | 0           | 0           |
| <b>TOTAUX</b>  | 226 000 000 | 226 000 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'enveloppe du chèque énergie à son niveau de la loi de finances pour 2025.

Le chèque énergie permet à de nombreux ménages de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide pour payer leurs factures d'énergie. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, et alors que le montant du chèque énergie n'a pas été revalorisé depuis 2019, la réduction de cette aide pourrait concerner 1,5 million de bénéficiaires. Pourtant, 1,2 million de personnes ont subi des coupures d'électricité ou des réductions de puissance pour impayés en 2025, soit deux fois plus qu'en 2019.

L'action "Accompagnement de la transition énergétique" du programme 174, qui finance le dispositif du chèque énergie, prévoyait 900 M€ en AE et 615 M€ en CP dans la loi de finances pour 2025, contre 674 M€ en AE et 655 M€ en CP dans le projet de loi de finances pour 2026, soit une baisse de 25%.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 226 000 000 euros au programme 174 "Énergie, climat et après-mines", au sein de l'action 02 "Accompagnement transition énergétique".

Conformément aux règles de recevabilité financière, cet amendement prélève en CP et AE 226 000 000 euros au programme 345 "Service public de l'énergie", répartis entre les actions 09 "Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale" à hauteur de 113 000 000 euros et 10 "Soutien à l'injection de biométhane" à hauteur de 113 000 000 euros.

Cette proposition de mouvement de crédits est formelle et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé avec la Fondation pour le Logement des Défavorisés.